

Restaurant scolaire: Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2016

Le rapporteur,

☞ propose qu'un nouveau mode de calcul du quotient familial, applicable aux barèmes dégressifs, soit effectif au 1^{er} janvier prochain. Le quotient familial sera désormais calqué sur le modèle du quotient familial CNAF. Ce nouveau quotient prend en compte des ressources et abattements sociaux plus larges que l'actuel quotient mairie et répond donc à la fois à un souci d'équité renforcée entre les familles, ainsi qu'à une simplification de l'instruction des demandes de tarifs préférentiels. Aussi, les familles n'auront plus besoin de fournir leur avis d'imposition pour l'instruction de leur demande d'admission au barème dégressif, leur attestation de quotient familial CAF ou MSA sera suffisante. Ce projet, conduit par le service financier, s'est construit sur la base de différentes simulations et a mené à la refonte des tranches de quotient familial ci-après proposées, en conservant un nombre de tranches identiques.

☞ propose les tarifs suivants pour le service de restauration, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Quotient familial 2015	Tarifs 2015	Quotient familial 2016	Tarifs 2016
QF < 407.20 €	1,66 €	QF < 650 €	1,66 €
407.20 € ≤ QF < 512.53 €	2,28 €	650 € ≤ QF < 800 €	2,28 €
512.53 € ≤ QF < 559.97 €	3,02 €	800 € ≤ QF < 900 €	3,02 €
559.97 € ≤ QF < 678.26 €	3,77 €	900 € ≤ QF < 1100 €	3,77 €
678.26 € ≤ QF < 942.46 €	4,28 €	1100 € ≤ QF < 1295 €	4,28 €
QF ≥ 942.46 €	5,06 €	QF ≥ 1295 €	5,06 €
Famille non domiciliée sur la commune	5,48 €	Famille non domiciliée sur la commune	5,63 €
Personnel mairie	4,82 €		4,82 €
Enseignants + autres	6,26 €		5,63 €
Personnel de surveillance	3,83 €		3,83 €
Personnel de cuisine	2,71 €		2,71 €
Contrats d'Accompagnement à l'Emploi + Contrat d'Avenir	2,44 €		2,44 €
+Apprentis+Stagiaires	4,32 €		4,32 €
Associations Pacéennes			
Enfants gens du voyage	1,66 €		1,66 €

En 2016, pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et fournissant leur panier repas, une déduction de 1,50 € sera effectuée sur le tarif qui leur est applicable.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Affaires scolaires Jeunesse du 26 novembre 2015,

Considérant l'avis favorable émis par la Commission des finances du 27 novembre 2015,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte :

la grille des tarifs présentée ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Quotient familial 2016	Tarifs 2016
QF < 650 €	1,66 €
650 € <= QF < 800 €	2,28 €
800 € <= QF < 900 €	3,02 €
900 € <= QF < 1100 €	3,77 €
1100 € <= QF < 1295 €	4,28 €
QF >= 1295 €	5,06 €
Famille non domiciliée sur la commune	5,63 €
Personnel mairie	4,82 €
Enseignants + autres	5,63 €
Personnel de surveillance	3,83 €
Personnel de cuisine	2,71 €
Contrats d'Accompagnement à l'Emploi + Contrat d'Avenir +Apprentis + Stagiaires	2,44 €
Associations Pacéennes	4,32 €
Enfants gens du voyage	1,66 €

VOTE : Unanimité.

